

Martine Santos Collin  
 04 73 86 >> 04 76 88 73 24  
 legales38@ledauphine.com

**VIES DES SOCIÉTÉS**  
**Dissolutions**

**AVIS**

du 25 juillet 2017, la société DID DOSAGE INSTALLATION E, société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros le siège social est situé 197 ZA de REMOULON - 38780 UE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 441 148 988, associée unique de la société Société par actions simplifiée au capital de 50 000 € dont le siège social est 197 Route de Cancanne 38780 PONT-EVEQUE, au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE sous le numéro 81 576 008, a décidé la dissolution par anticipation de la société JFAPREN entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit de l'associée unique. La décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Tribunal de Commerce de VIENNE. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers ont le droit de faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis, la transmission universelle du patrimoine devenant effective à la fin de ce délai d'opposition. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de VIENNE.

Pour avis, le président

0

**Fonds de commerce**

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

acte du 05/07/2017 enregistré le 20/07/2017 au SIE Vienne, Bord 750 case n°4, Mme GUYOT Anne-Lise demeurant 73, Rue Victor Hugo - 38370 Les-Roches-de-Condrieu, RCS Vienne 521 536 433 a cédé à SAS CASCADE ANIMATION sise 73, Rue Victor Hugo - 38370 Les-Roches-de-Condrieu, RCS Vienne 831 013 305, le fonds de commerce d'animations sportives et manuelles exploité à la même adresse, au prix de 6 000 euros HT. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publications légales chez Mme GUYOT Anne-Lise demeurant 73, Rue Victor Hugo - 38370 Les-Roches-de-Condrieu.

9900

annonce rectificative de l'annonce publiée le 10 juillet 2017 dans le Dauphiné libéré, il fallait lire : l'acte d'un acte sous seing privé en date du 4 mars 2017 à Rilleux-la-Pape, enregistré à la Recette des Impôts de Vienne le 13 mars 2017, n°2017/272 case n°1. Ex1 922, M. Abdassamad LOUAHI a cédé un fonds de commerce de bar, restauration, narguilé salon de thé situé et exploité au 46 rue Boson à VIENNE - immatriculée au RCS 822 468 773 à M. LE BUZZ CHICHA devenue LE BUZZ en date du 10 avril 2017. L'annonce présentée par Monsieur Billal, Nouari BENCHEIKH moyennant le prix de 0 000 euros (VINGT MILLE EUROS). La date d'entrée en jouissance est fixée au 4 mars 2017. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière des publications légales au siège du fonds cédé et/ou au cabinet Maître Ahmed SAAD, 50 avenue de l'Europe 69140 RILLEUX LA PAPE et la validité et toutes correspondances.

Pour avis

075400

**RECTIFICATIF**

l'annonce parue dans "Le Progrès le Dauphiné libéré" - édition de l'Isère du 10/07/2017, semaine 28 relative à LOUAHI/ SAS le BUZZ y avait lieu de lire : M. A. LOUAHI, a cédé un fonds de commerce restaurant, Narguilé, Salon de Thé" situé et exploité au 46, rue Boson 69200 Vienne - immatriculé au RCS 822 468 773 à la SAS LE BUZZ CHICHA devenue LE BUZZ en date du 10 avril 2017.

35095200

**Siège social :** 28, rue GAMBETTA, 38150 Salaise-sur-Sanne.  
 818 337 586 RCS VIENNE  
 Information manquante à l'annonce légale parue le Lundi 17 juillet 2017 dans le journal DAUPHINE LIBERE  
 Edition Isère : Le nouveau directeur général, Monsieur FOURNIER Loïc, réside à Résidence le Révollon à Chanas (38150)

834983000

**Projets de fusion**

**C.A.P.E.R.**

**Comité Amiante Prévenir et Réparer Nord-Isère**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée à la sous-préfecture de l'Isère sous le numéro W383000168, publiée au JO le 5 janvier 2002

**Siège social :** Foyer Camille-Grimbach - Les Cités 2<sup>e</sup> avenue - 38150 ROUSILLON

**Avis de projet de fusion absorption**

L'association C.A.P.E.R. COMITE AMIANTE PREVENIR ET REPARER NORD-ISERE a pour objet : rassembler toutes les personnes qui dans le cadre de leur travail ont été exposées à des produits ou process dangereux susceptibles de générer des maladies professionnelles ; contribuer à la prévention des risques dus à l'amiante et autres maladies professionnelles ; aider les victimes de maladies professionnelles à obtenir réparation soit dans le cadre des systèmes de réparation des maladies professionnelles soit par voie judiciaire ; (...) représenter les victimes auprès des pouvoirs publics et des autorités médicales ; collaborer avec toutes associations, mutuelles, syndicats et autres acteurs du champ sanitaire et social.  
 L'association CAPER SUD ISERE, déclarée à la préfecture de l'Isère le 18/04/2002 sous le n° W381011396, publiée au JO le 18/05/2002 dont le siège social est situé 10, cours Saint-André à LE PONT-DE-CLAIX (38800) a un objet identique. Les deux associations ont arrêté aux termes de leurs conseils d'administration respectifs des 28/07/2017 et 11/07/2017, un projet de fusion absorption de l'association CAPER SUD ISERE par l'association C.A.P.E.R. NORD-ISERE. Aux termes de ce projet, établi sur la base des comptes de l'exercice clos de l'absorbée au 31/12/2016, l'actif est évalué à 94 581 € et le passif à 4 844 €, soit une situation nette positive de 89 737 € au 31/12/2016. En contrepartie du transfert de l'universalité du patrimoine de l'association CAPER SUD ISERE, l'association C.A.P.E.R. NORD-ISERE s'engage à poursuivre les actions engagées par l'absorbée, à reprendre ses engagements et à reprendre ses membres. Ce projet sera soumis aux assemblées générales extraordinaires respectives des associations les 10/10/2017 et 29/09/2017.

834981700

**AVIS**

**Avis administratifs**

**PREFECTURE DE L'ISERE**

**Avis de déclaration d'utilité publique**

**COMMUNE DE LA MORTE**

Par arrêtés préfectoraux du 26 juillet 2017, sont déclarés d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau des captages du Louvet et de Prévourey, exploités par la commune de La Morte en vue de son alimentation en eau potable, et la création des périmètres de protection autour de ces captages.  
 Les arrêtés préfectoraux seront affichés en mairie de La Morte pendant une durée de deux mois.

8349870200